

ARCHIVES DE QUÉBEC

FIEF DU SAULT-AU-MATELOT

4 février 1623.

Acte de donation et octroi à perpétuité du duc de Montmorency, vice-roi de la Nouvelle-France, à Louis Hébert, habitant au pays de la Nouvelle-France, d'une certaine portion de terre comprise dans l'enceinte d'un clos au lieu de Québec.

Mentionné dans le don du 28 février 1626.

28 février 1626.

Don, ratification et confirmation par Henry de Lévy, duc de Ventadour, pair de France, lieutenant-général pour Sa Majesté Très Chrétienne au gouvernement de la province de Languedoc et vice-roi de la Nouvelle-France, à Louis Hébert et ses successeurs et héritiers de "toutes les terres labourables défrichées et comprises dans l'enclos du dit Hébert ensemble la maison et batimens ainsi que le tout s'étend et comporte au dit lieu de Québec sur la grande rivière ou fleuve de St-Laurent pour en jouir en fief noble par lui, ses héritiers et ayant cause à l'avenir comme de son propre et loyal acquet et en disposer pleinement et paisiblement comme il verra bon être, le tout relevant du fort et château de Québec aux charges et conditions qui lui seront cy-après par nous imposées."